étude du patronyme HENTRY, HANTRY en Mayenne et Maine-et-Loire

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT
avec la participation de Paulin Muradec

http://www.odile-halbert.com
sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie … ainsi que mes adresses courriel et poste
Fichier créé février 2013 Mis à jour 01.03.2013
Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés

table des matières

légende 1
Introduction 1
le patronyme HENTRY 1
lieux-dit Hanterie 2
mes recherches en 2013 2
Jean Dugrais, meunier à Bouillé-Ménard, s'accorde avec Jean Hentry, 1621 3
Bouillé-Ménard avant 1600 5
Château-Gontier 7
Jean Hantry 11
Saint-Quentin-les-Anges 12
Le Lion-d'Angers 12
Conclusion 14

légende

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot :** en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- ***[tante maternelle] :*** en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

Introduction

En paléographie le N et le U sont très souvent écrits de la même manière, et j'ai dû affronter ce problème tout au long de mes 40 années de recherche. J'avais même publié un article sur ce sujet il y a environ 25 ans dans la revue du CGO à l'occasion du patronyme FRANDEMICHE[1] issu de Normandie, et que les actes du 19ème siècle en Maine et Loire, donnaient « Fraudemiche ».

Je ne descends pas de ce patronyme, mais il apparaît dans certaines de mes études comme me le signale Paulin Muradec. Et avec des variantes fautives, donc, j'ai refait entièrement les actes anciens et ce document étudie l'origine et l'orthographe du patronyme HENTRY en Maine et Loire.

le patronyme HENTRY

Le patronyme n'apparaît pas dans le « Dictionnaire étymologique des noms de famille[2] », que ce soit sous la forme Hentry, Hantry, Hanterie. Ce qui indique un patronyme rare.

On trouve le patronyme HENTRY 37 fois en Indre-et-Loire, dont 2 fois avec l'orthographe HANTRY.

[1] Voir sur mon site le patronyme FRANDEMICHE
[2] MORLET Marie-Thérèse, Perrin éditeur, 1991

Les liens, entre autres les liens seigneuriaux, étaient multiples entre certaines régions d'Anjou et la Touraine, entre autres les DE CHAMBES au Lion-d'Angers, etc... Il est probable qu'un Tourangeau ait suivi un seigneur soit lors des guerres de religion, soit pour un bail sur une terre.

lieux-dit Hanterie

Il existe plusieurs lieux-dits Hanterie en Mayenne :

- à Brée[3] - closerie à Julien Corbin, héritier de Guillaume Gaulteux, curé de Laigné-en-Belin, 1754
- à Genest[4] - poste de gabelle, 1786 - La Haute et la Basse-Hanterie, arrentées par René Garreau de la Brigonnière à François Barré de la Berterie, 1779
- à Larchamp[5] - La Grande-Hanterie est acquise de Marie et d'Urbaine de Lépine, de La Chapelle-Janson, par Marguerite Quinton, veuve de Michel de pUisard, 1770

Curieusement, l'abbé Angot de fait aucune mention de la Hantrie située à Martigné-sur-Mayenne, à l'est, sur la route de la Bazouge-des-Alleux, qu'on voit ci-dessous sur la cadaste dit Napoléonien vers 1817 :

mes recherches en 2013

Suite à ma publication sur mon blog le 1er avril 2012 de l'acte « Jean Dugrais, meunier à Bouillé-Ménard, s'accorde avec **Jean Hentry**, 1621 », Paulin Muradec me poste le 26 février 2013 un commentaire fort intéressant, me signalant que ce patronyme aurait été difficile à déchiffrer et aurait entraîné quelques variantes, dont surtout.

Voici son commentaire :

- « Le personnage principal de cet acte est sans doute votre ancêtre Jean Dugrais, mais cela vous intéressera peut être de savoir que des descendants de Jean Hentry apparaissent dans plusieurs de vos études de familles. En effet, Jean Hentry est :
- - le père de Michelle Hantery, épouse de Julien Vignais, citée dans votre étude sur la famille Vignais,
- - le grand-père d'Elisabeth Hantery, épouse de Denis Vignais, citée également dans votre étude sur la famille Vignais,
- - le quadriaieul de Françoise Hantrie, épouse de François Mercier, citée dans votre étude sur la famille Huet (son nom y apparait sous la forme Autri). »

[3] Dictionnaire de la Mayenne, Abbé Angot, 1900, tome 2 et 4
[4] Idem
[5] Idem

Jean Dugrais, meunier à Bouillé-Ménard, s'accorde avec Jean Hentry, 1621

Voici l'acte qui était paru sur mon blog le 1er avril 2012 :

« Le vendredi 23 avril 1621[6] avant midy, furent présents et personnellement establis Jean Dugres marchand demeurant aux moullins de Bouillé d'une part, et **Jean Hantry** marchand demeurant en la ville de Château-Gontier d'autre part - lesquels du procès prendant entre eulx au siège présidial de cette ville sur l'insignuation et sommation faite par ledit Dugrès audit Cheutry (sic) de la demande que lui fait Pierre Prevost l'aisné marchand demeurant en cette ville se disant créancier de **Estienne Houtry (sic) père dudit Jean pour raison de partie du lieu et closerie de Laubrière dite paroisse de Bouillé** cy davant acquise par ledit Dugrès tant **dudit Hentry que de René Hentry** et Jacquine Poiez sa femme et **Perrine Hentry** femme séparée de biens d'avec Pierre Dumayne, - ont recogneu et confessé avoir par l'advis de leurs conseils fait l'accord et transaction qui s'ensuit, c'est à savoir que ledit Hentry a promis et promet de prendre le fait et cause dudit Dugrès en la demande dudit Prevost et d'icelle l'acquiter tant en principal que despens et pour ainsy le déclare en jugement a constitué procuration à part et hors des présentes et pour les despens que ledit Dugrès pourroit prétendre tant contre **ledit Hentry** père pour le tout que pour une moitié contre ledit René Hentry, de ladite instance, soit en demandeur ou défendeur, - les parties en ont convenu composé et accordé à la somme de 28 livres 10 sols - et où par l'évenement du procès ledit Dugrès seroit évincé des choses prétendues par ledit Prévost ou de partie d'icelles ledit Dugrès en pourra prétendre contre ledit **Jean Hentry** aulcun dommages et intérests meme seulement diminution de ce qu'il luy doibt par ledit contrat d'acquest du prix que seront les choses vendues et le remboursement des ventes à la proportion avec les despens - sauf le recours **d'iceluy Hentry** contre les autres covendeurs dudit lieu et seigneurie de fief, ainsi qu'il verra estre à faire, sans desroger par ledit Dugrès au sollide de ses contrats et exécution desdits jugements contre les autres vendeurs dudit lieu - et par ces mesmes présentes lesdites parties ont recogneu avoir compté ensemblement de ce que ledit Dugrès à payé **audit Hentry** en desduction du prix dudit contrat montant 425 livres, - savoir 37 livres 30 sols 4 deniers à Jean Guenault en présence et du consentement **dudit Henry** par acquit du 23 novembre 1619 passé par Popin notaire du Bourg Levesque par une part - 27 livres audit Hentru par quittance passée par Delpière notaire dudit Bouillé le 26 janvier 1620 - 9 livres 5 sols par autre dont y a quittance - et 4 livres par autre pour la nourriture **dudit Hentry** 5 sepmaines qu'il a esté en la maison dudit Dugrès et des intérests que ledit Dugrès eust peu debvoir à raison de la stipulation faite par ledit contrat jusque à ce jour, - par l'issue duquel compte s'est ledit Dugrès trouvé redevable vers **ledit Henry** de la somme de 350 livres tz desduction faite de ladite somme de 28 livres 10 sols pour ladite composition de despens cy dessus, - sur laquelle somme de 350 livres ledit Dugres payera et a promis payer **audit Hentry** la somme de 100 livres dans quinzaine aultre 100 livres dans l'Angevine le tout prochainement venant, sans intérests, - et le surplus montant 150 lives **iceluy Hentry** a consenty et consent qu'il demeure entre les mains dudit Dugres jusques à ce que ledit procès soit vidé et terminé aussi sans intérests en considération des présentes et de ce que ledit Dugres ne pourra prétendre aulcun recours contre **ledit Hentry** pour la restitution des jouissances qu'il fera cy après dse choses ou dommages et intérests pour le non jouissance d'icelles, le tout en l'esgard **dudit Hentry** seulement - laquelle instance **ledit Hentry** demeure néanmoings tenu faire vider et terminer dedans ung an prochainement venant et où ladite somme de 150 livres tz ne seroit suffisante pour ladite exécution ledit Hentry promet et s'oblige d'y satisfaire sauf son recours - et au surplus demeurent les parties hors de cour et de procès sans aucun despens dommages et intérests, ce qu'elles ont respectivement stipulé et accepté tellement que à tout ce que dessus tenir et au dommage etc obligent lesdites parties respectivement etc renonçant etc foy jugement condemnation etc - fait et passé audit Angers maison de nous notaire en présence de Me Louys Viot sieur de la Chauvière Nicolas Jacob et Jean Granger praticiens demeurant audit Angers tesmoings - lesdites parties ont dit ne savoir signer »

Voici ci-dessous le début de l'original de cet acte.

Cet acte donne le lien entre Jean Hentry et Etienne Hentry de Bouillé-Ménard, dont nous reparlerons ci-dessous.

[6] AD49-5E8 davant René Serezin notaire royal à Angers

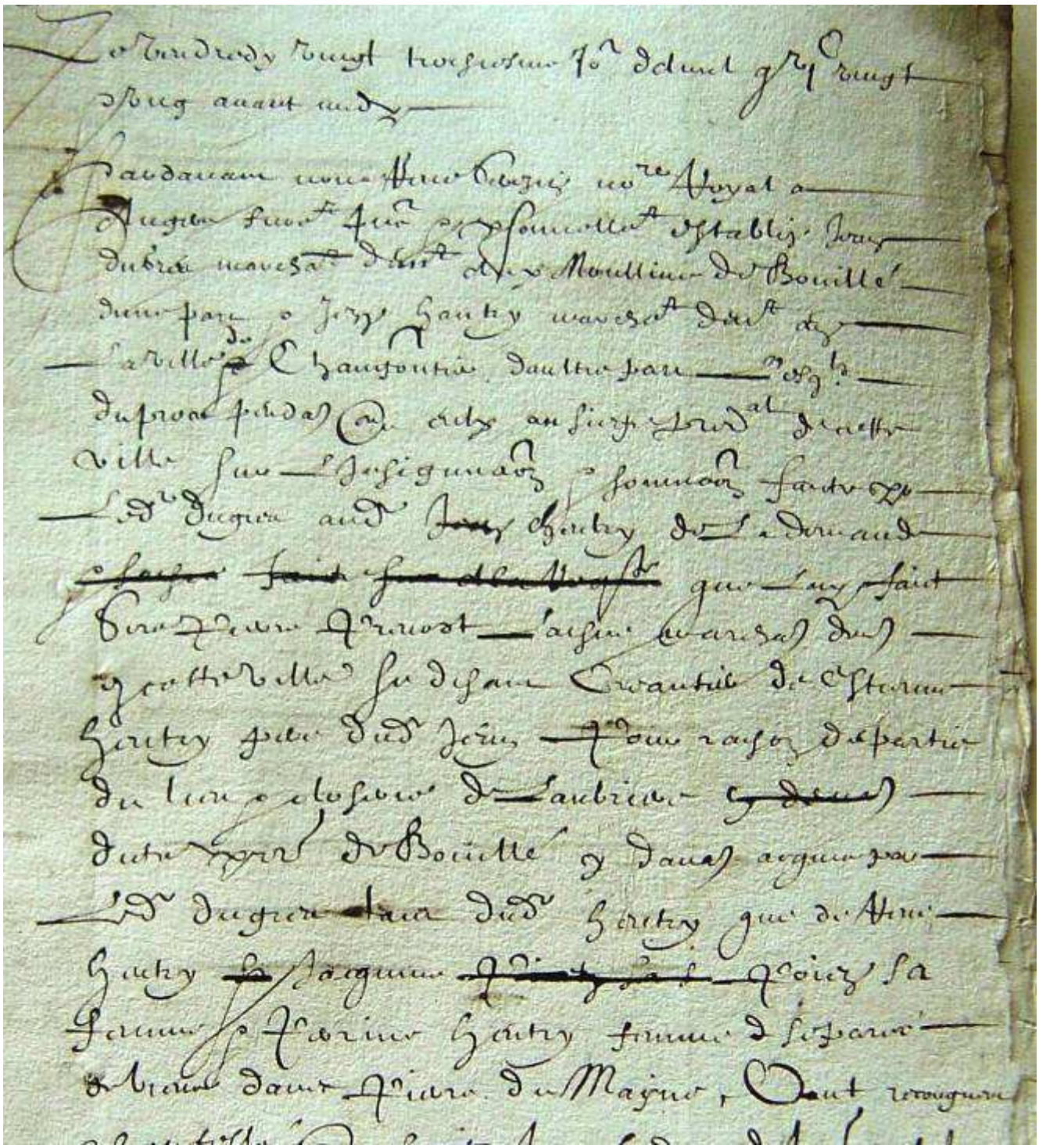

J'ai jetté par ailleurs un bref regard sur ce qu'avaient fait d'autres, et je me suis rendue compte que la confusion était grande partout.

J'ai même vu qu'un généalogiste, plus apte à copier qu'à chercher, avait une HAUTRY dont le père est HANTRY, et que ni son logiciel ni le logiciel des bases de données où ils se produit ne l'avaient alerté sur cette anomalie.

Devant ce désastre j'ai pensé qu'en fait vous aviez vous même constaté ce désastre, et que vous en étiez empêtré et me demandiez mon avis.

Alors je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me faîtes et je viens de passer ma matinée à chercher à confronter les actes à lire et je suis occupée à rédiger ma synthèse.

Je vous donne donc rendez-vous ici, d'ici demain matin avec mon étude du patronyme HANTRY et pourquoi je peux conclure ainsi avec toutes mes preuves, comme je sais le faire.

Bouillé-Ménard avant 1600

J'ai fait il y a quelques années la table et copie manuscrite du plus ancien registre de Bouillé-Ménard, et on trouve une famille HANTRY, mais l'orthographe est délicate à appréhender ! J'avais écrit « Hamery » et Hautery », et je rectifie au vue de tout ce qui suit.

Le couple d'Etienne Hantery et Jeanne Fauveau est à Bouillé-Ménard au moins de 1582 à 1589 et semble fréquenter la meunerie, voire en être.

On sait par l'acte notarié du 23 avril 1621 ci-dessus retranscrit intégralement, que Jean Hantry demeurant à Château-Gontier, est le fils d'Etienne de Bouillé-Ménard. Voici ce que donne le plus vieux registre de Bouillé-Ménard.

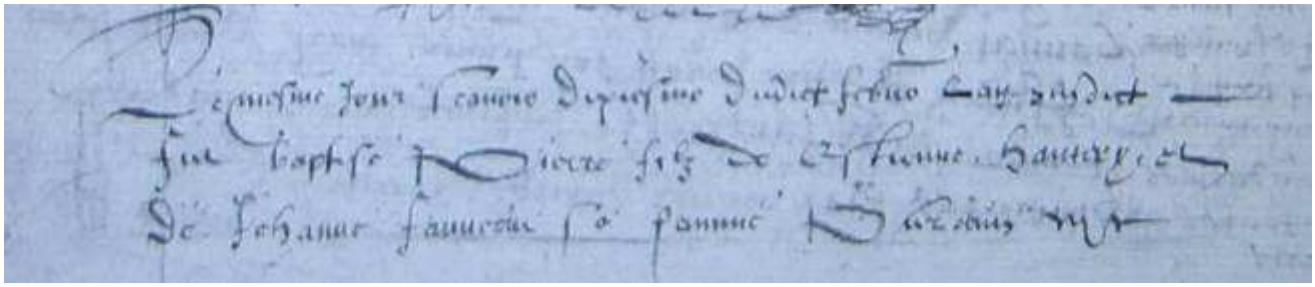

10 février 1586 « Le mesme jour scavoir dixiesme dudict febvrier l'an susdict fut baptisé Pierre filz de **Estienne Hamery/Hantery** et de Jehanne Fauveau sa femme parrain Me Pierre Viot Sr de la Lixandrière **recepveur** et nous soubzsigné Hallenault marraine Jehanne fille dudit Me Pierre Viot par Me André Beauxamys » v°38-144

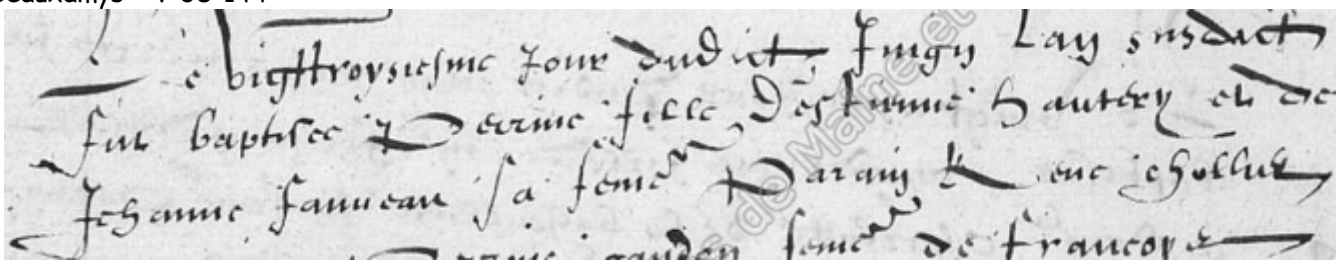

23 juin 1589 « Le vingt troysiesme jour dudict juign l'an susdict fut baptisée Perrine fille d'Estienne Hantery et de Jehanne Fauveau sa femme parrain Renée Chollier marraines Perrine Gandon femme de Françoys Hodées Sr de la Piochère et Michèle Douesneau femme de Léon Lemesle **moulnier** par moy soubzsigné Hallenault » v°61-144

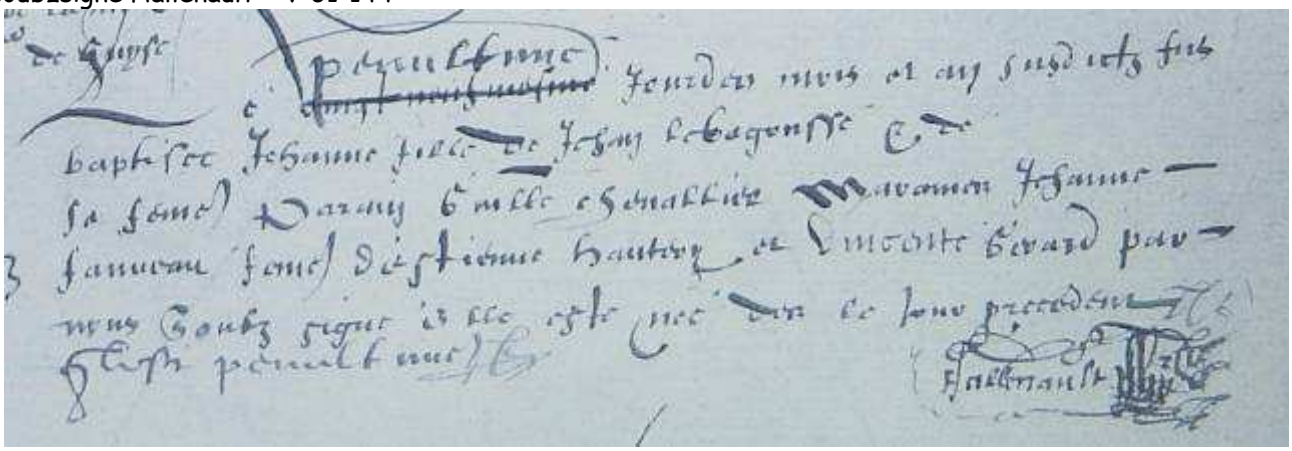

30 décembre 1588 « Le pénultiesme jour des mois et an susdicts fut baptisée Jehanne fille de Jehan Labagousse et de (blanc) sa femme parrain Guillaume Chevallier marraines Jehanne Fauveau femme **d'Estienne Hantery** et Vincente Gerard par moy soubzsigné Hallenault – elle esté née dans le jour précédent » v°55-144

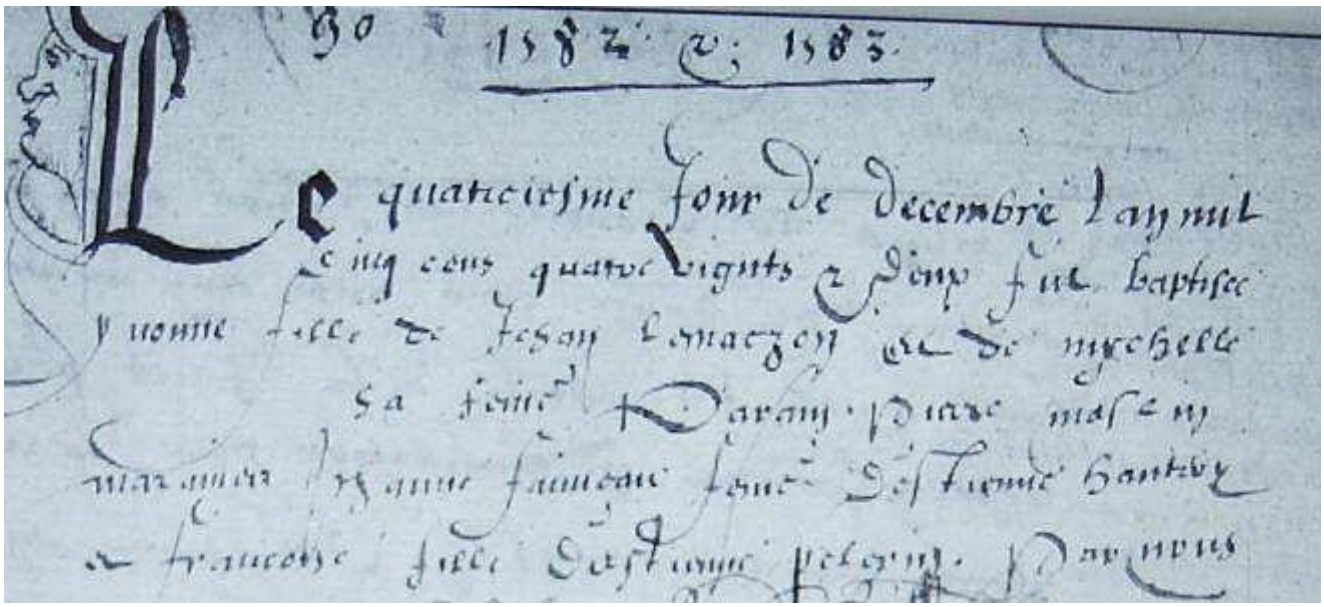

« Le quatriesme jour de décembre l'an mil cinq cens quatre vignts et deux fut baptisée Yvonne fille de Jehan Lemaczon et de Mychelle (blanc) sa femme parrain Pierre Maslin marraines Jehanne Fauveau femme **d'Estienne Hantery** et Françoise fille d'Estienne Pelerin par moy soubzsigné Hallenault » v°18-144

11 mai 1587 « Le unziesme jour de may l'an susdict fut baptisée Perrine fille de Léon Lemesle et de Mychele Douesteau sa femme parrain Pierre Bruant marraines Jehanne femme **d'Estienne Hantery** et Jehanne femme de Nycolas Beauxamys par moy soubzsigné Hallenault » v°45-144

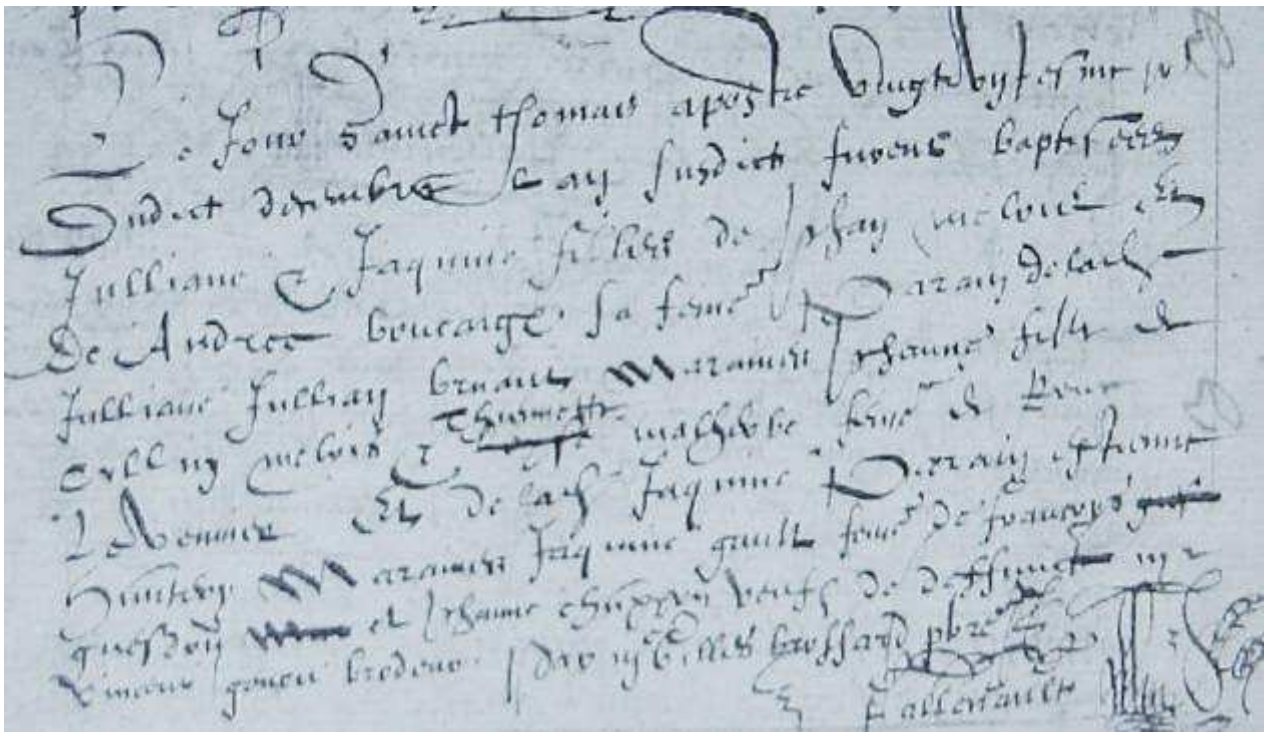

21 décembre 1585 « Le jour sainct Thomas apostre vingtuniesme dudict décembre l'an susdict furent baptisées Julliane et Jaquine filles de Jehan Melois et de André Boucaige sa femme parain de ladite Julliane Jullian Bruant marraines Jehanne fille de Collin Melois et Thienneste Malherbe femme de Renée Levennier et de ladite Jaquine parrain **Estienne Hantery** marraines Jaquine Gault femme de Françoys Guesdon et Jehanne Chappon veufve de deffunct Me Vincent Genou par Me Gilles Brossard prêtre signé Hallenault » v°37-144

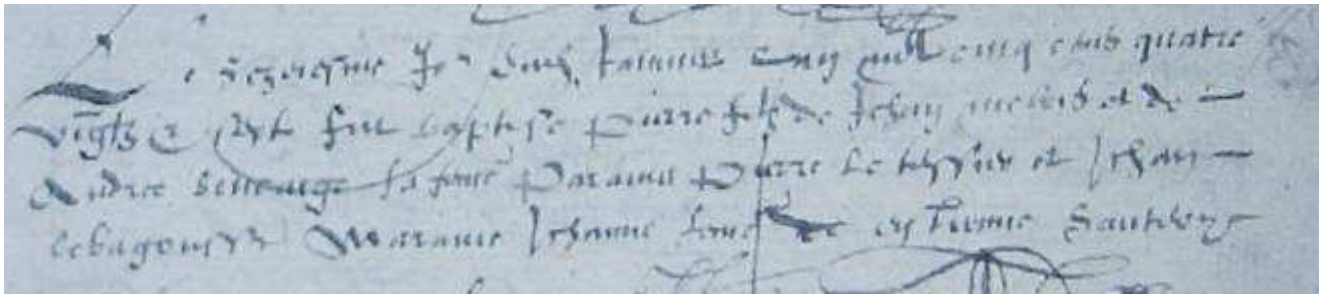

« Le seziesme jour dudit janvier l'an mil cinq cens quatre vingtz et sept fut baptisé Pierre filz de Jehan Meloys et de André Boucaige sa femme parrains Pierre Letessier et Jehan Lebagousse marraine Jehanne femme de **Estienne Hantery** par moy soubzsigné Hallenault » v°42-144

Château-Gontier

Les actes sont reproduits ci-après. Le texte entre « » est ma retranscription de l'acte. Et j'ai respecté l'orthographe et comme vous allez le constater on a quelques variantes.

Jean Hantry, dont il est question dans l'acte notarié du 23 avril 1621 retranscrit ci-dessus, y était dit « demeurant à Château-Gontier, natif de Bouillé-Ménard, fils d'Etienne ». C'est donc bien le même que l'époux de Jeanne Lavandier.

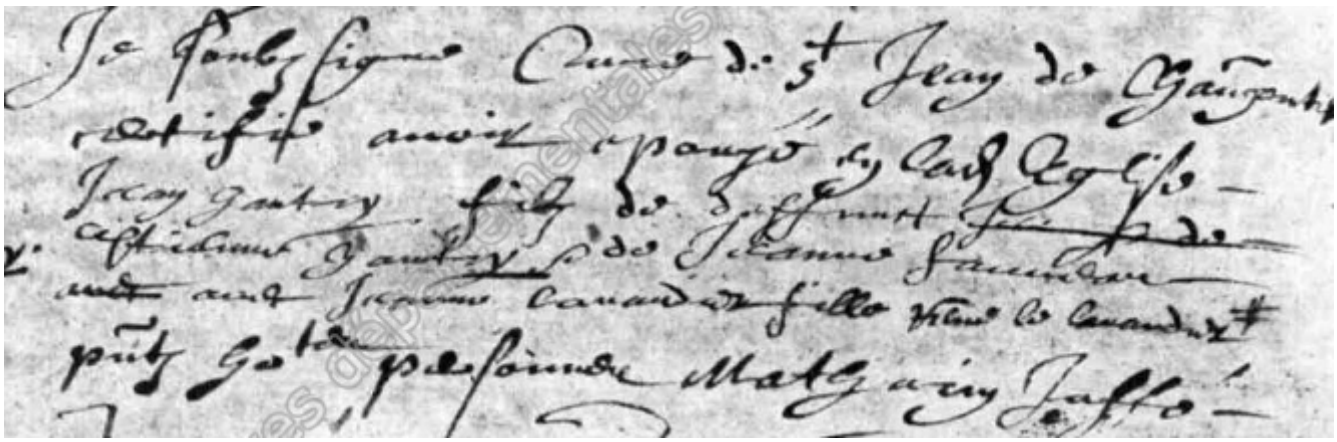

On ne connaitra jamais le jour exact de ce mariage, le curé ayant oublié de l'indiquer, mais l'acte précédent est daté du 10 juillet 1621 et le suivant du 4 septembre 1621 : « Je soubzsigné curé de st Jean de Château-Gontier certifie avoir espousé en ladite église Jean Hantry fils de deffunt Estienne Hantry et de Jeanne Fauveau avec Jeanne Lavandier fille de René Lelavandier présents honnestes personnes Mathurin Juffé »

Jean Hentry est marchand boucher, mais autrefois le métier incluait l'abattage des bêtes, et même l'achat des bêtes. C'était donc un métier plus complet que de nos jours. Voici la définition ancienne : « Celui[7] qui tue et vend les bestiaux pour la consommation, boucher »

Jean Hentry, aliàs Hantry, a postérité. Tous les garçons, ou presque, sont marchands bouchers et les filles se marient préférentiellement avec des bouchers. Même Françoise Davois, mère de Françoise Hantrie et veuve du boucher Jean Hantry, s'est remariée avec un boucher (Augustin Mouchet).

Jean HANTRY Fils d'Etienne HANTRY et de Jeanne FAUVEAU x Château-Gontier, entre le 10 juillet et le 4 septembre 1621 Jeanne LELAVANDIER Fille de René Lelavandier

1-Jean HENTERY ℃hâteau-Gontier 7 juillet 1628 « L e VIIème jour de juillet 1628 a esté baptisé Jean fils de Jean Hentery et de Jeanne Lelavendier parrain honneste homme Françoys Ledroit marraine Marte de La Barre » †Château-Gontier 21 juillet 1676 x Château-Gontier 1er juillet 1647 Elisabeth MARTINEAU Voir ci-après

2-Jeanne HANTRIE ℃hâteau-Gontier 13 novembre 1633 « Le 13 novembre 1633 a esté baptisée Jeanne fille de Jean Hantrie boucher en ceste ville et de Jeanne Lelavandier parrain Jean Hocquedé marchand demeurant en la paroisse d'Azé, marraine Louyze Lelavandier »

3-Michelle HANTERIE ℃hâteau-Gontier 29 août 1636 « Le 29 aoust 1636 a esté baptisée Michelle fille de Jean Ganterie et de Jeanne Lelavandier parrain honorable homme Jean Juffé sieur de la Planche marraine honorable Jeanne Trochon dame de la Morairie »

4-Charlotte HENTERY ℃hâteau-Gontier 27 janvier 16 39 « Le 28 janvier 1639 a esté baptisé Charlotte fille de Jean Hentery et de Jeanne Lelavandier parrain honorable homme Mathurin Maignan Me tanneur en ceset ville marraine honorable femme Charlotte Hunault femme de honorable homme Michel Verger Me tanneur en ceste dite ville »

5-Nicolas HANTERIES ℃hâteau-Gontier 13 avril 1644 « Le 13 avril 1644 a esté baptisé Nicolas fils de Jean Hanteries maistre bouscher en cette ville et de Jeanne Lelavandier parrain Nicolas Grimault marchand marraine Renée Lebaudy »

[7] Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500), sur le site http://www.atilf.fr/dmf

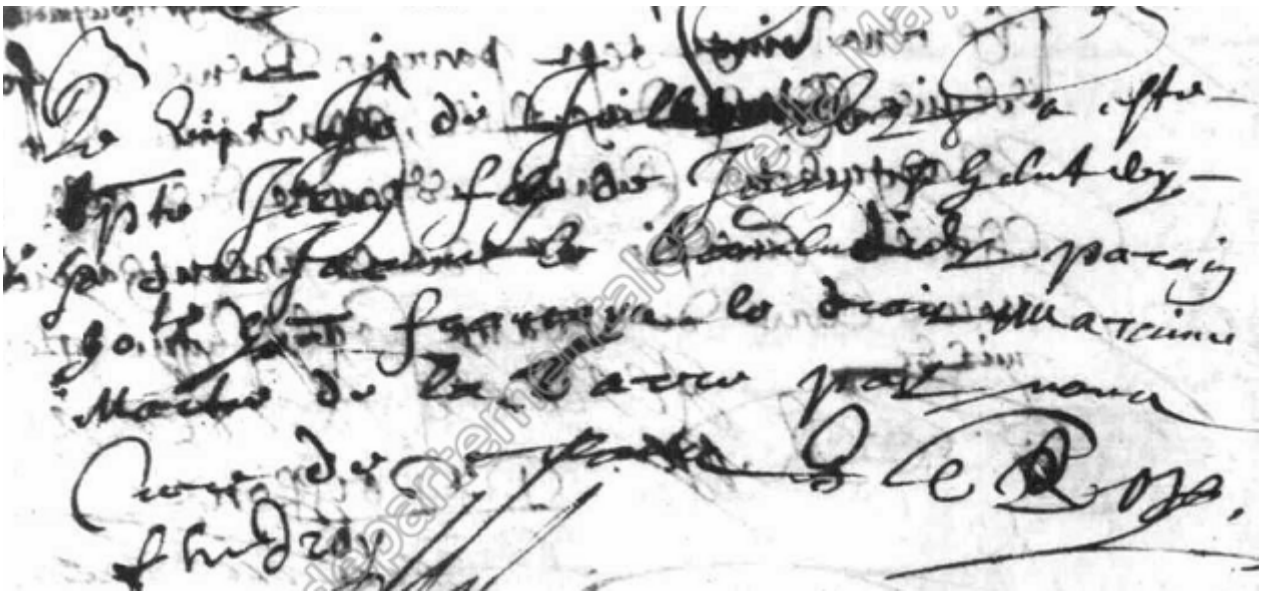

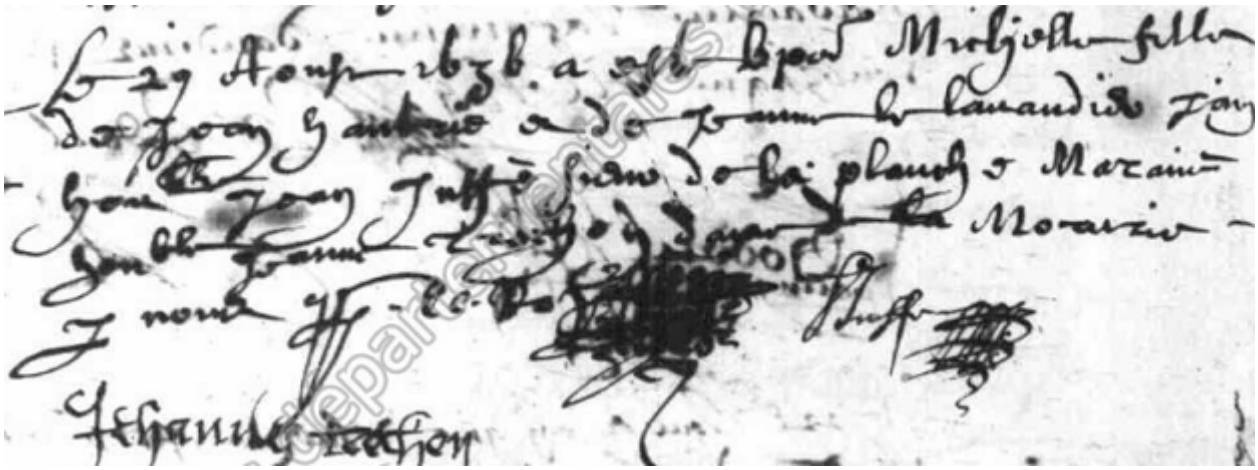

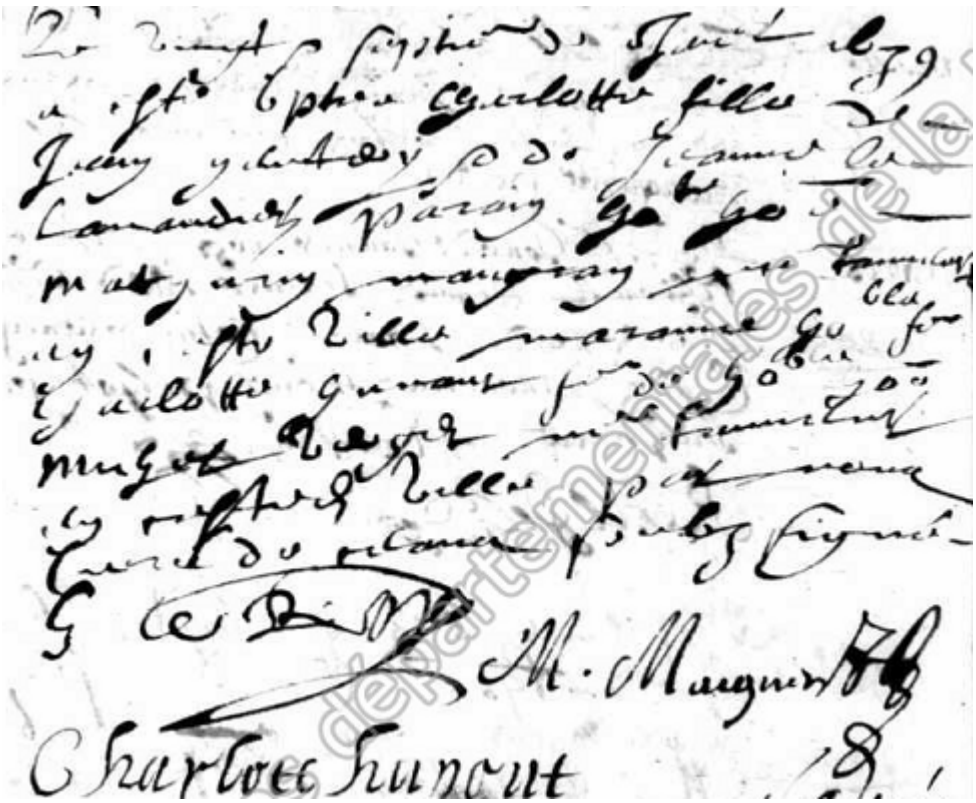

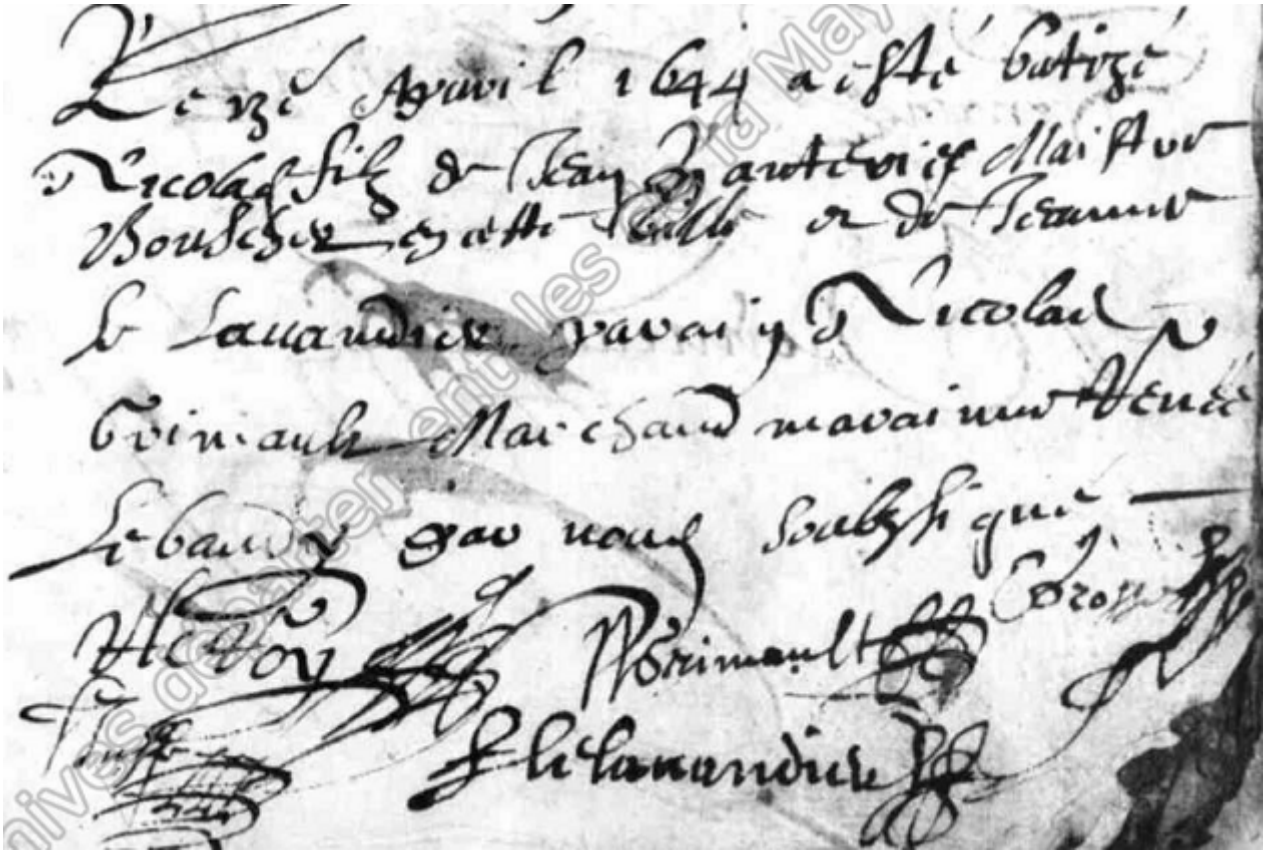

Attention, l'acte qui suit, cité par certains, n'a rien à voir et concerne des HENRY

Mathurin HENRY

1-Anne HENRY Château-Gontier 31 mai 1625 « Le der nier jour de may 1625 a esté baptisée Anne fille de Mathurin Hentry et de Anne Jollivet parrain vénérable et discret Me Jacques Horderais prêtre en ceste église et chapelain de la Peleterie desservie en l'église de st Jaques marraine Magdelaine Seguin (s) femme de Me Denis Teflaceu marchand en ceste dite ville »

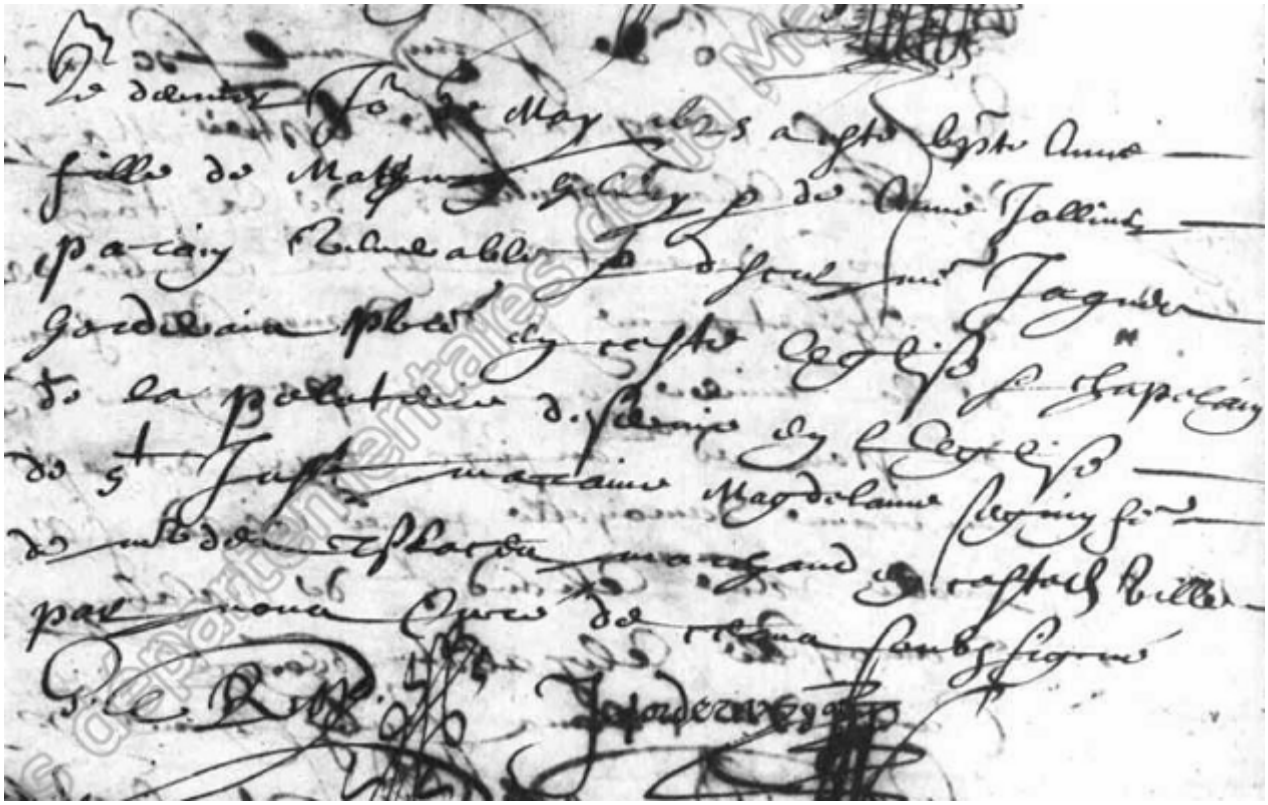

Jean Hantry

Jean Hanterie né en 1628, avait une très jolie signature, extrêmement lisible lors de son mariage en 1647, et avec des effets calligraphiques en 1655

	Un Jean Chanterie, Château-Gontier 1647
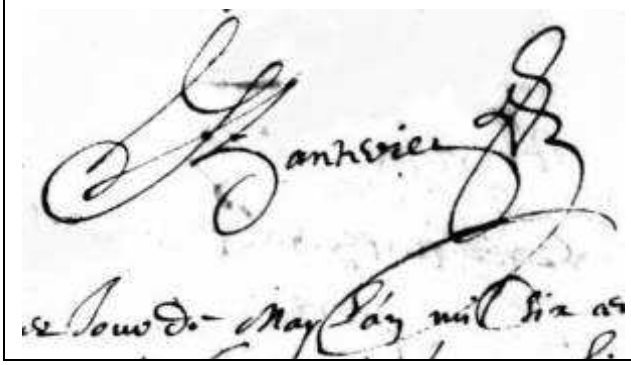	Un autre Jean Chanterie, Château-Gontier 1655. Ces 2 signatures diffèrent trop pour être un seul personnage, en particulier le E et le R. Il faut également rappeler ici que les signatures étaient autrefois invariables au fils des ans.

Jean HANTRY ℃hâteau-Gontier 7 juillet 1628 †Châtea u-Gontier 21 juillet 1676 x Château-Gontier 1er juillet 1647 Elisabeth MARTINEAU dont postérité Vignais à St Quention, et Hantry, Mercier au Lyon d'Angers qui suit en partie.

1-Elisabeth HANTRY ℃hâteau-Gontier 14 juin 1648 † Château-Gontier 11 mars 1709 x Denis **VIGNAIS** qui suit

2-Pierre HANTRY maî℃hâteau-Gontier 20 décembre 1663 †Château-Gontier 15 juillet 1707 Me boucher x Azé 26 octobre 1683 Jeanne AUDIOT

21-Jean-Noël HANTRY ℃hâteau-Gontier 25 décembre 1691 x Château-Gontier 7 août 1714 Anne MARCHAND

211-Jean HANTRY ℃hâteau-Gontier 1er août 1715 boucher x Le Lion d'Angers 27 janvier 1739 Françoise DAVOIS Dont Postérité

Saint-Quentin-les-Anges

Ils demeurent aux Anges sur le B de 1659

Jacques VIGNAIS x Michelle HANTERY

1-Julien VIGNAIS ℃aint-Quentin-les-Anges 6 décemb re 1659 « Fils de Jacques Vignais et Michelle Hanterie demeurant aux Anges fut parrain honneste homme Mathurin Rabory marchand demeurant à Craon marraine damoiselle Anne Meslier fille du sieur de la Rüe »

Ils demeurent aux Anges sur le B de 1669, 1671, 1674, 1676

Denis VIGNAIS x Elisabeth HANTERY

1-Denis VIGNAIS ℃aint-Quentin-les-Anges 29 juin 1 669 « Fils de Denis Vignais et Hélizabeth Hantery sa femme demeurant aux Anges, a été parrain Charles Delaune Me boucher demeurant à Château-Gontier, et marraine Michelle Hantery de la paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée »

2-Daniel François VIGNAIS ℃aint-Quentin-les-Anges 25 août 1671 « Fils de Denis Vignais marchand et d'Helisabeth Hanterie sa femme demeurant au village des Anges, a été parrain noble homme Daniel Amy et la marraine Marguerite Legras l'un et l'autre de la paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée »

3-Elisabeth VIGNAIS ℃aint-Quentin-les-Anges 15 ma rs 1674 † idem novembre 1675 (mention en marge du B) « fille d'honorable Denis Vignais et Elizabeth Hantery demeurant au village des Anges, honnestes personnes François Bellanger et Marguerite Couanne de la paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée furent parrain et marraine »

4-Elisabeth VIGNAIS ℃aint-Quentin-les-Anges 19 no vembre 1676 « Fille de Denis Vignays marchand et Elisabeth Hantry sa femme demeurant aux Anges René Colas fils de René Colas et de Perrine Lelavandier et Marie Hantery fille de défunts Jean Hantery et Elisabeth Martineau demeurant à Château-Gontier St Jean furent parrain et marraine »

Le Lion-d'Angers

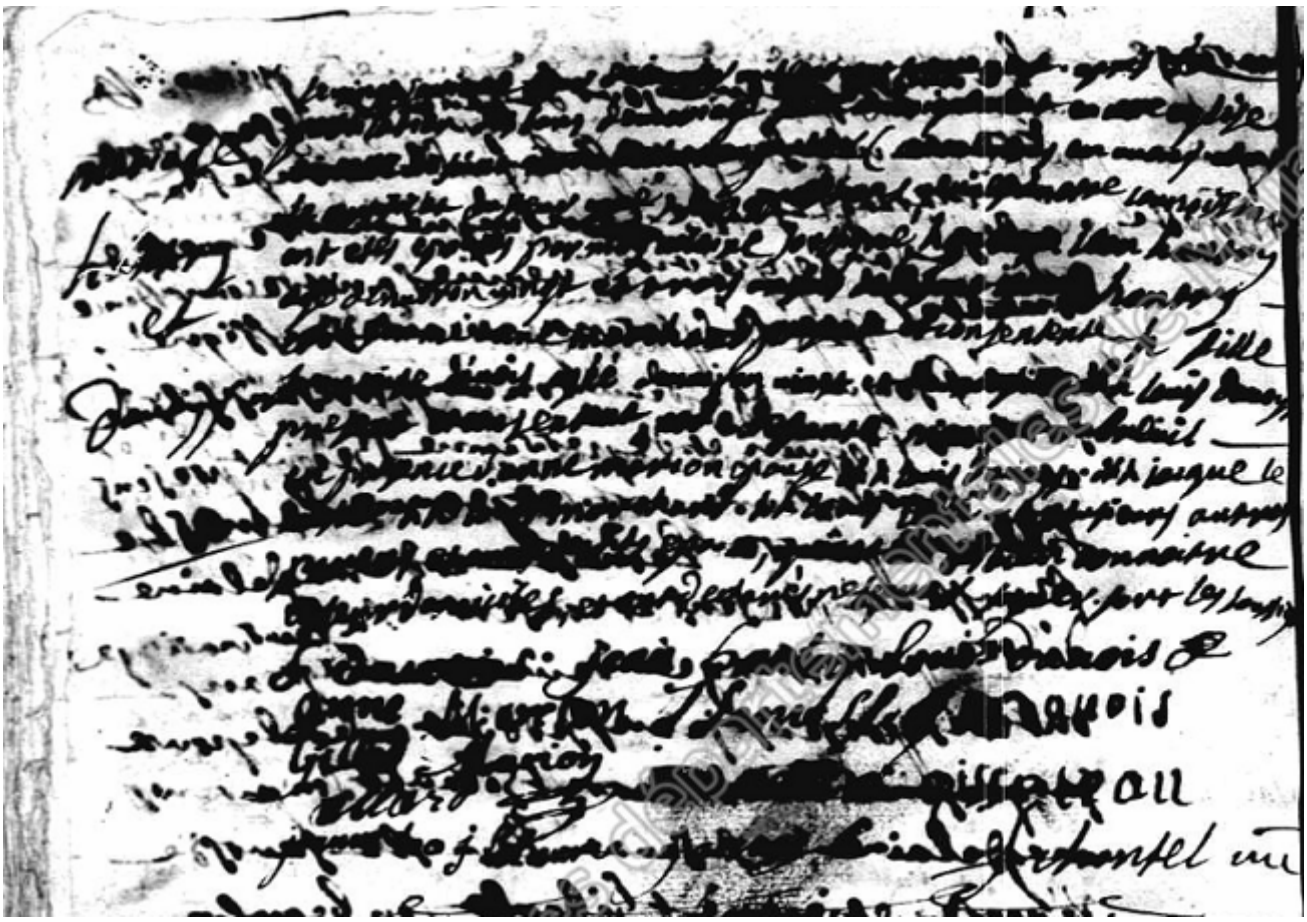

Ceci est le mariage au Lion d'Angers le 27 janvier 1739 de Jean Hentry et Françoise Davois. Je n'ai pas tenté la retranscription car c'est franchement illisible.

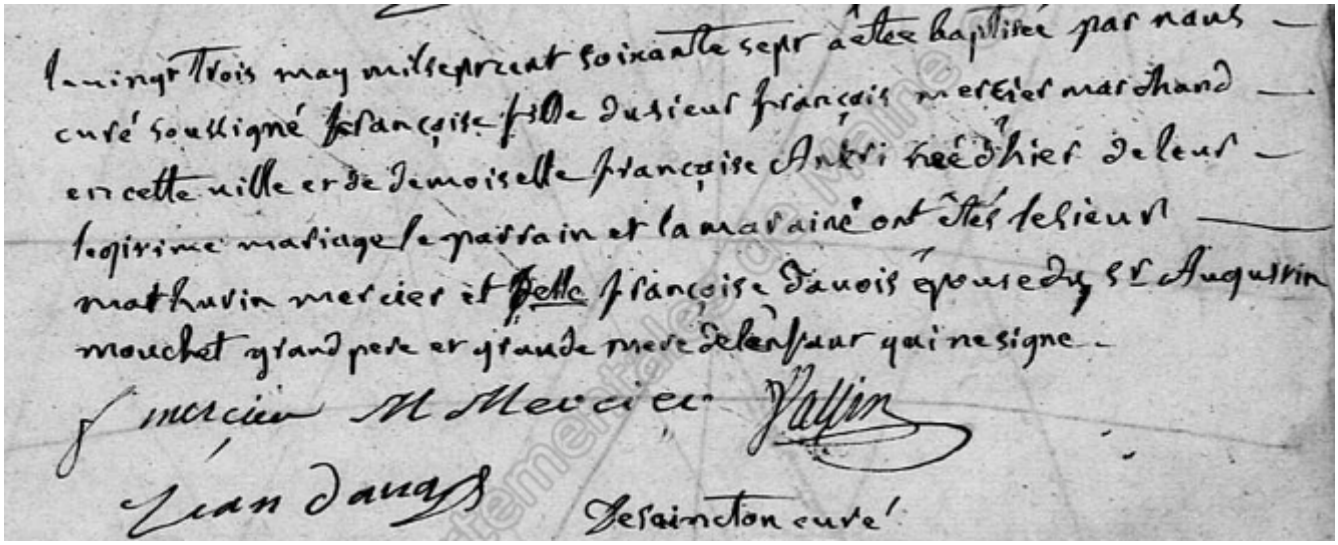

Baptême au Lion d'Angers « le 23 mai 1767 a été baptisée Françoise fille du sieur François Mercier marchand en cette fille et de demoiselle **Françoise Antri** ***[ici le N est très lisible]***, née d'hier de leur légitime mariage le parrain et la marraine ont étés le sieur Mathurin Mercier de demoiselle Françoise Davois épouse du sieur Augustin Mouchet grand père et grand mère de l'enfant qui ne signent - signé F. Mercier, M. Mercier ». Cette famille MERCIER descend des HUET. Voir mon étude HUET sur mon site

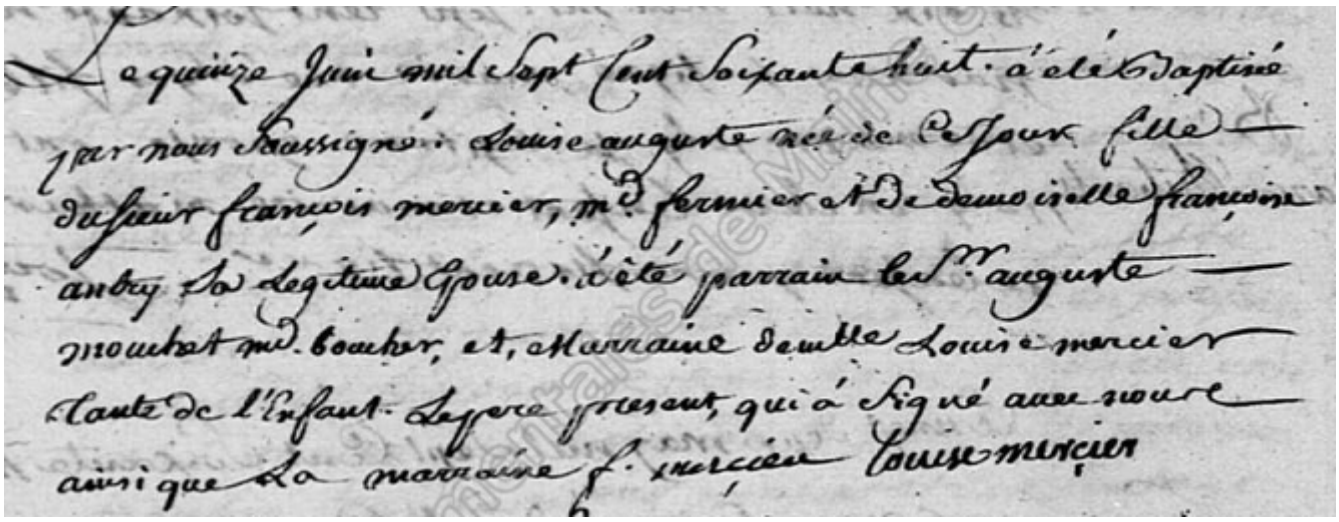

Baptême au Lion d'Angers « le 15 juin 1768 a été baptisée mar nous soussigné Louise Auguste née ce jour fille du sieur François Mercier Md fermier et de damoiselle **Françoise Antry** ***[ici le N est très lisible]*** sa légitime épouse a été parrain le sieur Auguste Mouchet Md boucher et marraine demoiselle Louise Mercier tante de l'enfant »

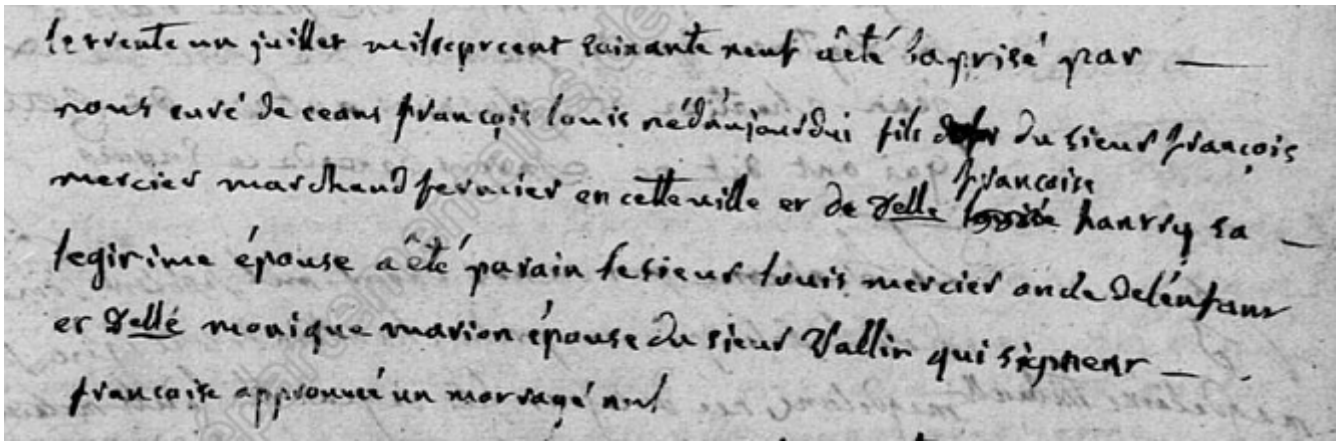

Baptême au Lion d'Angers « le 31 juillet 1769 a été baptisée par nous curé de céans François Louis né d'aujourd'hui fils du sieur François Mercier marchand serrurier en cette ville et de demoiselle **Françoise Hantry** ***[ici le N est très lisible]*** sa légitime épouse a été parrain le sieur Louis Mercier oncle de l'enfant et demoiselle Monique Marion épouse du sieur Vallin »

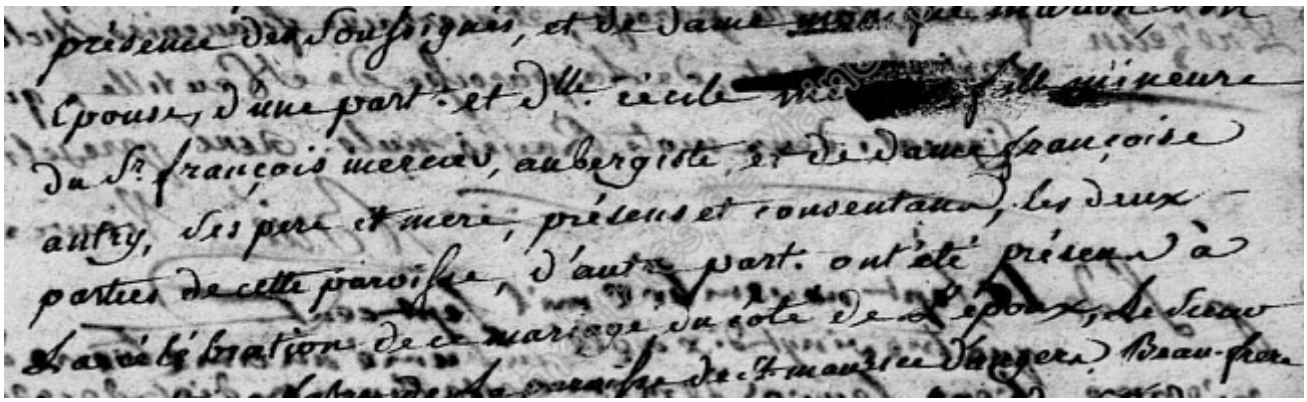

Voici l'extrait du mariage au Lion d'Angers le 26 octobre 1790 de Louis Vallin et « … Cécile Mercier fille mineure de François Mercier aubergiste et de dame Françoise Antry ***[ici le N n'est pas lisible]***, ses père et mère… ». Cette famille MERCIER descend des HUET. Voir mon étude HUET sur mon site.

Conclusion

En conclusion, il s'agit du patronyyme HENTRY aliès HANTRY car :

1. dans les actes sur lesquels le N ressemble à U, il y a plusieurs actes qui disent clairement HENTRY, or, le son EN ne peut jamais être confondu avec EU qui n'a pas le même son, donc il s'agit bien d'un patronyme qui se prononçait HENTRY
2. les actes du Lion d'Angers qui j'ai pu lire dans les années 1760 des enfants MERCIER donne bien son épouse Françoise ANTRY, avec un N très net sur 3 baptêmes au moins.

Il s'avère que Paulin Muradec est parvenu à la même conclusion, comme il me confirme le lendemain de sa première intervention :

- « En remontant l'ascendance de Françoise Hantrie (c'est l'orthographe qu'elle a retenu pour sa signature, du moins quand elle a su signer, car elle ne savait pas encore le faire en 1766, lors de son mariage avec François Mercier) j'ai rencontré de nombreuses variantes. Pour commencer, le père de Françoise Hantrie signait Jean Hantry ; dans les générations précédentes on trouve aussi des signatures Hantery, Hanteris et Hanterie (cette dernière orthographe étant celle de la première signature de la famille, en 1647, par le fils du Jean Hentry de l'acte de vente). Les rédacteurs d'actes ont également mis leur grain de sel avec des Antry et autres variantes. Toutes ces orthographes sont légitimes, puisqu'elles sont équivalentes phonétiquement. Ce n'est pas le cas quand un u remplace le n, mais certains rédacteurs d'actes formant les deux lettres de la même manière, en l'absence d'autres éléments, l'interprétation du transcripteur est un choix à pile ou face. Les signatures de la famille possèdent des n bien formés, ce qui lève toute ambigüité (je peux vous en transmettre des jpeg). »

Et j'ajouterai qu'il s'agit manifestement en Haut-Anjou d'une seule et unique famille, sans doute venue d'Indre et Loire à la suite d'un seigneur qui lui aurait baillé un moulin ou autre bien à exploiter.